

Tuntange, le 30 janvier 2024

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que, par son arrêté numéro 3/2023/0310/145 le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie solidaire a accordé à

La société « POST Luxembourg », une autorisation pour exploiter un site d'installations radioélectriques fixe à Tuntange, rue de Hollenfels, numéro cadastral 959, section TA de Tuntange.

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat à la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance **dans le délai de 40 jours**, qui commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision jusqu'au 11 mars 2024 inclus.



pr le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire




CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune Helperknapp certifie par la présente que l'avis au public ci-dessus a été publié et affiché dans la commune de Helperknapp à partir du 30 janvier 2024.



le bourgmestre,

le secrétaire,


